



Quimper, le 31 mai 2013

La CGT, sa force, c'est vous !

02.98.76.65.65

6 rue de Kerhuel à Quimper

cgt@cg29.fr

LES AGENTS DES COLLEGES SERAIENT-ILS DES PRIVILEGIES ?

sur 5 mois, 49 % des accidents de service concernent les agents collèges.

L'administration, imagine qu'avoir des vacances scolaires est un privilège que possèdent les agents de collèges.

Voici le bilan aujourd'hui sur la santé :

la dotation collègue en agents techniques est basée sur le rapport de l'audit KPMG réalisé en 2008,

Tableaux des tâches purement comptables, les difficultés de travail ne sont évidemment pas prise comme :

- bâtiments anciens avec locaux exigus : à la plonge, au magasin des stocks,
- manipulation compliqué et non ergonomique
- humidité constante
- matériel avec des délais de réparation importants frigo, rampe de nettoyage et autres...

la journée doit être finie de la même manière. Sans personnel en renfort pour compenser les difficultés énoncées.

Le nouveau règlement sur le temps de travail est arrivé !!!

alors que les médecins du travail dans leurs bilans des services font le constat de l'usure des agents techniques collèges, voici que la durée hebdomadaire du travail effectif s'allonge d'une heure nous pouvons travaillé jusqu'à 44h. Lors de nos premières négociations la CGT préconisais 41h (tract 09/2008).

La DRH nous parle « d'équité pour tous »

Que dire alors de l'autorisation spéciale d'absence qui est accordée pour la durée de la réunion pour les parents d'élèves amenés à siéger au sein des organismes comme : parents d'élèves membres des comités de parents et les conseils des écoles maternelles , élémentaires des commissions permanentes, des conseils de classe et des CA des collèges..... et pour les agents des collèges élus aux CA : ça relève du bénévolat. Belle équité !!!

Pour les remplacements d'agents en arrêt un délai de 2 semaines pour un remplacement à 50%, inadmissible !! faut il encore que la demande soit faite par la hiérarchie fonctionnelle.

Cette situation a pour conséquence des frictions entre agents et crée un climat malsain au sein des établissements des collègues

qualité de vie au travail !!!

Si vos conditions de travail sont déplorable, n'hésitez pas à nous contacter, à nous rejoindre pour la manifestation du 20 juin 2013 sur le parvis à 10h30 lors de la séance plénière.